



AVIS DE PROMULGATION

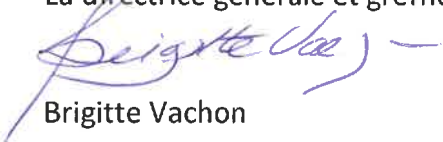
RÈGLEMENT NUMÉRO 935-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-21 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT EN TOUT TEMPS SUR LA RUE CANROBERT, CÔTÉ NORD ET SUD, DE LA RUE PRINCIPALE JUSQU'À LA FIN DE LA RUE

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 8 juin 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 935-26 modifiant le règlement numéro 879-21 concernant la circulation et le stationnement afin d'interdire le stationnement en tout temps sur la rue Canrobert, côté nord et sud, de la rue Principale jusqu'à la fin de la rue.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 9 juin 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon